



Provincial Court of Manitoba

## **JUGE DE PAIX JUDICIAIRE (2 POSTES) À WINNIPEG**

Le Comité de nomination des juges de paix invite les personnes qualifiées intéressées à devenir juge de paix judiciaire à la Cour provinciale du Manitoba, à Winnipeg, à poser leur candidature. Il se peut qu'une liste d'admissibilité soit établie pour pourvoir un futur poste vacant. Deux postes sont actuellement offerts à Winnipeg.

Le Comité de nomination des juges de paix a la responsabilité de soumettre au procureur général une liste comportant le nom de trois à six personnes pour le poste de juge de paix judiciaire.

Le mandat du Comité de nomination des juges de paix est d'évaluer les connaissances, l'expérience, la connaissance de la collectivité et les qualités personnelles des candidats, tout en tenant compte de la diversité de la société du Manitoba (C275 – *Loi sur la Cour provinciale*).

Les personnes intéressées doivent être prêtes à résider à Winnipeg et être capables et désireuses de voyager par automobile, par petit aéronef ou par tout autre moyen de transport nécessaire pour assumer les fonctions et les responsabilités d'un juge de paix judiciaire de la Province.

Elles doivent aussi avoir une connaissance approfondie des lois et des règlements fédéraux et provinciaux ainsi que des arrêtés municipaux relatifs aux questions relevant de la compétence de la Cour provinciale. Une connaissance et une compréhension de la juridiction et des méthodes de travail de la Cour provinciale sont aussi requises.

De plus, les personnes intéressées doivent avoir une connaissance et une compréhension manifestes de l'indépendance judiciaire ainsi que des aptitudes éprouvées à se comporter avec les gens de façon efficace, équitable, polie et diplomate. Elles doivent aussi posséder de grandes aptitudes à communiquer et à écouter efficacement. La capacité de communiquer dans les deux langues officielles (à l'oral et à l'écrit) est considérée comme un atout.

Les personnes intéressées doivent posséder d'excellentes aptitudes d'analyse et la capacité de prendre des décisions fondées sur un jugement sûr et conformes aux dispositions législatives pertinentes, à la jurisprudence et aux principes généraux de droit qui s'appliquent à chaque cas. Un diplôme en droit ou une expérience équivalente au sein du système judiciaire est un atout.

La personne choisie fera partie d'une équipe de juges de paix judiciaires; elle doit donc posséder des habiletés manifestes en communications interpersonnelles.

La personne choisie devra effectuer des quarts de travail en journée et en soirée, y compris les fins de semaine et les jours fériés, et devra être disponible sur demande. Elle fera l'objet de contrôles sécuritaires, y compris d'une vérification du casier judiciaire.

Pour obtenir une description du poste de juge de paix judiciaire et une formule de renseignements pour les candidats, communiquez avec la personne suivante :

La présidente du Comité de nomination des juges de paix  
Cour provinciale du Manitoba  
408, avenue York, 2<sup>e</sup> étage, Winnipeg (Manitoba) R3C 0P9  
Téléphone : 204 945-5654; Télécopieur : 204 945-5751  
Courriel : [Kim.Dube@gov.mb.ca](mailto:Kim.Dube@gov.mb.ca)

**DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES : LE 20 NOVEMBRE 2009**

